

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE
ZA de la Saline – Rue des Berniers – BP 50 – 70204 LURE CEDEX
Tél. : 03.84.89.00.30 – Fax : 03.84.89.00.31

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lure et l'abrogation de cartes communales

Par arrêté du **20 octobre 2017**, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) et l'abrogation des cartes communales des communes de Les Aynans, Arpenans, Lomont, Lyoffans, Magny-Danigon, Magny-Jobert, Palante et Vy-les-Lure.

A cet effet, **M. René BAILLY**, ingénieur divisionnaire des travaux publics d'Etat en retraite, a été désigné Président de la Commission d'enquête, **Mme Élisabeth BIDAUT** et **M. Michel LANFUMEZ** ont été désignés membres titulaires de la commission d'enquête par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête unique se déroulera à la **Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL)** ainsi que dans les **24 communes de la CCPL**, pour une durée de trente-sept (37) jours, du **13 novembre 2017 au 19 décembre 2017 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour le PLUi, chaque commune disposera du plan de zonage, du règlement qui la concernent sous format papier, et du projet complet de PLUi sous forme informatique.

L'évaluation environnementale du projet de PLUi, qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique, ainsi que l'ensemble des avis reçus des personnes publiques associées.

Les communes de Les Aynans, Arpenans, Lomont, Lyoffans, Magny-Danigon, Magny-Jobert, Palante et Vy-les-Lure disposeront des dossiers d'abrogation de leurs cartes communales.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions dans l'un des registres sur support papier ouverts à cet effet, dans toutes les communes et à la CCPL, pendant les jours et heures habituels d'ouverture, ou sur la page dédiée à l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Lure : <http://pays-de-lure.fr/enquete-publique-plui.htm> ou encore les adresser par correspondance à Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Lure – ZA de la Saline – Rue des Berniers – BP 50 – 70204 LURE CEDEX ou à l'adresse : **enquetepubliqueplui@pays-de-lure.fr**.

Le dossier pourra être consulté sur un poste informatique à la CCPL et dans chacune des mairies aux jours et heures habituels d'ouverture.

De plus, les commissaires enquêteurs recevront en mairie lors de permanences :

AMBLANS ET VELOTTE : jeudi 16 novembre 2017 de 8h30 à 11h30

ANDORNAY : mercredi 15 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

ARPENANS : jeudi 16 novembre 2017 de 14h à 17h00

FAYMONT : mardi 14 novembre 2017 de 15h00 à 18h00

FROIDETERRE : vendredi 1er décembre 2017 de 9h00 à 12h00

FROTEY LES LURE : mardi 21 novembre 2017 de 15h00 à 18h00 et lundi 11 décembre de 15h00 à 18h00

GENEVREUILLE : lundi 27 novembre 2017 de 14h00 à 17h00

LA CÔTE : jeudi 23 novembre 2017 de 14h00 à 17h00
LA NEUVILLE LES LURE : mardi 28 novembre 2017 de 16h00 à 19h00
LE VAL DE GOUHENANS : mercredi 13 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
LES AYNANS : lundi 20 novembre 2017 de 15h00 à 18h00
LOMONT : mercredi 22 novembre 2017 de 14h00 à 17h00
LURE : vendredi 24 novembre 2017 de 14h00 à 17h00 et lundi 18 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
LYOFFANS : vendredi 24 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
MAGNY DANIGON : lundi 4 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
MAGNY JOBERT : jeudi 30 novembre 2017 de 13h00 à 16h00
MAGNY VERNONIS : lundi 27 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et lundi 11 décembre de 9h00 à 12h00
MALBOUHANS : jeudi 14 décembre 2017 de 15h00 à 18h00
MOFFANS ET VACHERESSE : samedi 2 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
PALANTE : jeudi 7 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
ROYE : vendredi 17 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et mardi 12 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
SAINT-GERMAIN : samedi 18 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et lundi 18 décembre 2017 de 15h00 à 18h00
VOUHENANS : vendredi 8 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
VY LES LURE : jeudi 30 novembre 2017 de 16h00 à 19h00 et mardi 5 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
Communauté de Communauté de Communes du Pays de Lure : lundi 13 novembre 2017 de 15h00 à 18h00, mercredi 6 décembre 2017 de 15h00 à 18h00 et mardi 19 décembre 2017 de 15h00 à 18h00.

Le rapport et les conclusions des commissaires enquêteurs seront tenus à la disposition du public dans les mairies, à la CCPL, et sur le site internet de la CCPL : <http://pays-de-lure.fr/enquete-publique-plui.htm>. dès qu'ils seront transmis.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération de l'organe délibérant de la Communauté de Communes à la majorité des suffrages exprimés. Les cartes communales de Les Aynans, Arpenans, Lomont, Lyoffans, Magny-Danigon, Magny-Jobert, Palante et Vy-les-Lure seront abrogées selon la même procédure.